

RECUEIL DES TARIFS MUNICIPAUX

Approuvé par les délibérations :

- N°DEL2024007 du Conseil municipal du 7 mars 2024
- N°DEL2024033 du Conseil municipal du 4 avril 2024

Délibération N°DEL2024057 du Conseil municipal du 13 juin 2024

SOMMAIRE

Quotient Familial	Page 3
Concessions et cases du columbarium	Page 4
Restauration scolaire et activités périscolaires	Page 5
Point jeunes	Page 6
Famille	Page 6
Médiathèque	Page 7
Musée du château	Page 8
Conservatoire de musique et de danse	Page 9
Camping municipal	Pages 10/11
Centre équestre	Pages 12/13
Saison culturelle / Buvette centre culturel	Page 14
Location de matériel (<i>Vaisselle, tables, chaises, barnum et podium</i>)	Page 15
Location des structures gonflables	Page 16
Location de salles	
- Centre culturel	Page 17
- Stade Maurice Gallais	Page 18
- Salles Emile Auvray	Page 18
- Salle des mariages	Page 18
- Salle des portraits	Page 18
- Salles polyvalentes du Centre Technique Municipal	Pages 19/20
Sous-location de la boutique éphémère	Page 21
Redevances d'occupation du domaine public :	
- Par les commerçants dourdannais	Page 22
- Food truck / Buvette	Page 22
- Marché forain	Page 22
- Marché de Noël	Page 23
- Foires et salons	Page 23
- Cirques et autres attractions comparables	Page 24
- Autres évènements	Page 24
- Droits de voirie	Page 25
- Ouvrages de transport et de distribution de gaz	Page 26
- Location de la cour du Château	Page 26
- Mise à disposition des équipements du centre équestre	Page 26
- Tournages et prises de vues photographiques	Page 27
Macarons de stationnement en zones bleues pour les résidents et les professionnels	Page 28
Bulletin municipal	Page 29
Accès aux ressources de la photothèque de la mairie de Dourdan	Page 30
Reproduction des documents administratifs, documents d'archives publiques ainsi que des reprographies réalisées par la commune de Dourdan pour d'autres collectivités	Page 30

QUOTIENT FAMILIAL

Calcul du Quotient Familial : $QF = R / P / 12$ Le QF est arrondi au plus proche, à 2 chiffres après la virgule.		
Ressources prises en compte (R)		Coefficient d'occupation du foyer (P)
<p>Revenus annuels : Ensemble des revenus déclarés et de substitution (avant toutes déductions) des personnes composant la famille, tels qu'ils figurent sur l'avis d'imposition</p> <p>Documents de référence : Avis d'imposition ou 3 derniers bulletins de salaires ou 3 justificatifs de revenus en cas de changement de situation</p>	<p>Allocations : RSA (Revenu de Solidarité Active) ASF (Allocation de Soutien Familial) AAH (Allocation aux Adultes Handicapés) CLCA (Complément Libre Choix d'Activité) PreParE (Prestation Partagée d'Éducation de l'Enfant)</p> <p>Documents de référence : Attestation de paiement CAF</p>	<p>Couple (marié, pacsé ou vivant maritalement) : 2 parts Monoparentalité : 2 parts</p> <p>Enfant rattaché au foyer fiscal : 1 part + 1 part supplémentaire par enfant handicapé</p> <p>Adulte seul : 1 part</p>
<p>Documents nécessaires au calcul</p>	<p>Avis d'imposition de l'année N – 1, dernière notification des allocations familiales, livret de famille, jugement de divorce et décisions de pension alimentaire, justificatif pour handicap ou des enfants.</p>	
<p>Eligibilité</p>	<p>Le quotient familial n'est applicable qu'aux habitants de la commune de Dourdan (conditions particulières pour les parents d'enfants admis en classe ULIS fixées pour la restauration scolaire). Le personnel communal de la Ville de Dourdan, le personnel de l'EPIC Espace Dourdan Informations et le personnel transféré à la CCDH, ainsi que leurs enfants, bénéficient également du calcul du quotient familial ou du tarif « Dourdannais » lorsqu'il n'y a pas de tarif au quotient. Les autres familles se voient appliquées les tarifs de la Tranche 9 « Extérieurs ».</p>	
<p>Durée de validité</p>	<p>Le quotient familial est valable pour une année scolaire, du 1^{er} septembre au 31 août. Il est calculé jusqu'au 30 septembre de l'année. Le tarif maximum (Tranche 8) sera appliqué aux familles qui n'auront pas réalisé le calcul de leur quotient familial et aucune rétroactivité ne sera accordée.</p> <p>En cas de changement de situation (sur présentation d'un justificatif), le quotient familial pourra être recalculé en cours d'année sans effet rétroactif.</p>	

CONCESSIONS ET CASES DU COLUMBARIUM

Catégories	Précisions	Tarifs
Concessions funéraires	Emplacement de 5 ans (indigent)	Gratuit
	Concession de 15 ans (2 mètres)	110 €
	Concessions de 30 ans (2 mètres)	210 €
	Concessions de 50 ans (2 mètres)	410 €
Cases du columbarium	Case de marbre pour 15 ans	695 €
	Case de marbre pour 30 ans	1 258 €
Jardin du souvenir		gratuit

Pour les concessions funéraires : la pose d'une semelle sous tout monument, ainsi que la gravure du numéro de concession, sont obligatoires et à la charge du concessionnaire.

RESTAURATION SCOLAIRE ET ACTIVITÉS PERISCOLAIRES

Tarifs - Activités Périscolaires

Date d'application : 1^{er} septembre 2023

Scolaire	QF Quotient familial		Restauration scolaire		Accueil Matin		Accueil Soir Maternel		Études surveil- lées & Accueil Soir	
	Min > ou =	Max <	Taux d'ef- fort	Tarif à l'unité	Unité (1 à 4)	Forfait mensuel	Unité (1 à 4)	Forfait mensuel	Unité (1 à 4)	Forfait men- suel
Tranche 1	0	150	6.90%	0.65 €	1 €	5 €	1 €	5 €	3 €	24 €
Tranche 2	150	300	de 6.90% à 15.60%	de 0.65 € à 1.46 €						
Tranche 3	300	600	de 15.60% à 32.80%	de 1.46€ à 3.07 €	1,5 €	6 €	1,5 €	6 €	3.5 €	26 €
Tranche 4	600	900	de 32.80% à 50.10%	de 3.07 € à 4.69 €		7 €		7 €		28 €
Tranche 5	900	1 200	de 50.10% à 63.10%	de 4.69 € à 5.91 €		8 €		8 €		30 €
Tranche 6	1 200	1 500	de 63.10% à 66.00%	de 5.91€ à 6.18 €	2 €	9 €	2 €	9 €	4 €	32 €
Tranche 7	1 500	1 800	de 66.00% à 68.00%	de 6.18 € à 6.36 €						
Tranche 8	= ou > 1 800 ou sans QF		69.00%	6.46 €	2,5 €	10 €	2,5 €	10 €	4.5 €	35 €
Tranche 9	Extérieurs		90.00%	8.42 €	3 €	12 €	3 €	12 €	5 €	40 €

- Le prix de référence sur lequel est appliqué le taux d'effort est de 9.36€
- Le tarif unitaire de restauration du personnel communal ou des professeurs des écoles est fixé à : 2,79 €
- Pour les élèves en ULIS issus d'une autre commune que Dourdan et sauf convention passée avec la commune d'origine :
 - Un calcul de quotient est effectué à l'instar d'un Dourdannais
 - Une valeur plancher est fixée à QF 1200, ce quel que soit le résultat du calcul du quotient

POINT JEUNES

Point Jeunes	QF Quotient familial		Adhé- sion	Stages	Sorties et activités <small>(dont le cout par personne est in- férieur à 15 eu- ros)</small>	Sorties et séjours <small>(dont le cout par personne est supérieur à 15 euros)</small>
	Min >ou=	Max <	Annuel	Par stage	Par sortie Sur le coût réel	Par sortie Sur le coût réel
Tranche 1 Dourdannais	0	300	1 €	Gratuit	Gratuit	10%
Tranche 2 Dourdannais	300	900	1 €	Gratuit	Gratuit	20%
Tranche 3 Dourdannais	900	Sup ou = 1800 ou sans QF	1 €	Gratuit	Gratuit	30%
Extérieurs			30 €	Gratuit	Gratuit	100%

Des tarifs préférentiels pour le cinéma et la piscine sont appliqués aux adhérents du Point Jeunes.

FAMILLE

Prestations	Précisions	tarifs
Journée culture et/ou loisirs	Participation par personne (à partir de 7 ans)	1€
	Caution	30€
Journée sorties à la mer	Participation par personne (sans limite d'âge)	1€
	Caution	30€

MÉDIATHÈQUE

Prestations	Tarifs
Droit de prêt pendant un an : - Dourdannais : adultes et -18 ans, - Demandeurs d'emploi, - Hors commune de – de 26 ans scolarisés à Dourdan, - Etudiants dourdannais de – de 26 ans - Personnel communal, - Carte professionnelle, - Carte scolaire	Gratuit
Habitants hors commune	10€
Photopies et impressions	10 pages gratuites/mois
Remplacement de la carte de lecteur	Gratuit

MUSÉE DU CHÂTEAU

Type public	Prestation	Précision	Tarif
Entrée individuelle	Visite libre	Plein tarif	5,00 €
		+ Complément de visite avec guide	2,00 €
		Tarif réduit : de 6 à 25 ans, étudiants, demandeurs d'emploi, bénéficiaires des minima sociaux	2,50 €
	+ Complément de visite avec guide	1,00 €	
Visite commentée	Plein tarif	7,00 €	
	Tarif réduit : de 6 à 25 ans, étudiants, demandeurs d'emploi, bénéficiaires des minima sociaux, colonies apprenantes, SNU	3,50 €	
Tout public individuel pendant les vacances scolaires	Atelier pédagogique hors réservations gérées par l'EDI	Plein tarif : extérieur à Dourdan	6,00 €
		Tarif réduit : Dourdannais (sur justificatif de domicile)	3,00 €
Public Dourdannais (sur présentation d'un justificatif de domicile) et agents municipaux travaillant à la Ville de Dourdan	Visite libre	Plein tarif	2,00 €
		Tarif réduit : de 6 à 25 ans, étudiants, demandeurs d'emploi, bénéficiaires des minima sociaux	1,00 €
	Visite commentée	Plein tarif	3,00 €
		Tarif réduit : de 6 à 25 ans, étudiants, demandeurs d'emploi, bénéficiaires des minima sociaux	1,50 €
Personne en situation de handicap	Visite libre	Adulte plein tarif + 1 accompagnateur	2,00 €
		Enfant tarif réduit + 1 accompagnateur	1,00 €
	Visite commentée	Adulte plein tarif + 1 accompagnateur	3,00 €
		Enfant tarif réduit + 1 accompagnateur	1,50 €
Tous types de visites	<ul style="list-style-type: none"> - Enfants de moins de 6 ans, - Adhérents du Point Jeunes - Adhérents de l'association des Amis du Château de Dourdan et de son Musée, - Étudiants en histoire de l'Art, Histoire, Architecture, - Membres de la caisse des monuments nationaux, - Guides conférenciers, Journalistes, Enseignants - Habitant de Dourdan accompagnant un groupe d'au moins 3 personnes adultes plein tarif extérieures à Dourdan - Personne présentant la carte du Ministère de la Culture (pour le porteur de la carte uniquement) - Accompagnateurs des personnes en situation de handicap, dans le cadre d'une institution, à raison d'une par personne en situation de handicap, - Professionnels du tourisme franciliens titulaires d'une carte, - Essonnais titulaires de la carte « Fan d'Essonne » si accompagné d'au moins 1 adulte payant plein tarif, - Public assistant aux conférences et aux colloques organisés par le musée du château de Dourdan, - Pour tout public, à l'occasion de manifestations exceptionnelles organisées par la Ville et à l'occasion des Journées Nationales organisées par l'État auxquelles le musée du château de Dourdan participe, - Toute invitation dans le cadre de manifestations ou de représentations soumises à la validation du Maire ou de l'adjoint au Maire en charge de la culture. - Contreparties pour des mécènes dans le cadre d'une convention de mécénat. 		Gratuit
Vente en régie	Catalogues d'exposition	« De l'hôtel-Dieu à l'hôpital : Dourdan, Étampes, Milly-la-Forêt »	6,00 €
		« Femmes artistes en Essonne, 1750-1950 »	6,00 €
		« 800 ans du château, 1222-2022 »	12,00 €
	Livrets pédagogiques « A l'assaut du château-fort de Dourdan »	Parcours-découverte couleur classes maternelles	0,50 €
		Parcours-découverte couleur classes primaires	0,50 €

CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET DE DANSE

Les engagements pédagogiques et financiers sont redevables pour l'année entière

	QF Quotient familial		Droits d'inscription		Cursus Musique * ou Musiciens en Herbe		Cursus Danse ou éveil ou FM seule		Parcours Découverte Instruments	Pratique collective	Stages	Location d'un instrument à un élève
	Min >=	Max <	Annuel		Forfait redevable chaque trimestre		Forfait redevable chaque trimestre		Forfait redevable chaque trimestre	Forfait redevable chaque trimestre	Par jour	Annuel
			Mini	Maxi	Mini	Maxi	Mini	Maxi				
Tranche 1	0	150	40 €		92 €		55 €		60 €	50 €	10 €	80 €
Tranche 2	150	300										
Tranche 3	300	600										
Tranche 4	600	900	40 € à 50 €		92 € à 139 €		55 € à 84 €		70 €	55 €	12 €	
Tranche 5	900	1 200	50 € à 60 €		139 € à 186 €		84 € à 113 €					
Tranche 6	1 200	1 500	60 € à 70 €		186 € à 233 €		113 € à 142 €					
Tranche 7	1 500	1 800	70 €		233 €		142 €					
Tranche 8	>= 1 800 ou sans QF		75 €		238 €		145 €		80 €	60 €	14 €	
Tranche 9	Extérieurs		75 €		280 €		150 €		90 €	60 €	15 €	

* Le Cursus Musique (instrumental ou vocal) comprend : la formation musicale (solfège) + instrument + pratiques collectives

CONDITIONS PARTICULIERES :

- Les tarifs des droits d'inscription, cursus musique et danse ou éveil sont calculés de la manière suivante :
 - Tarif mini T1 + [(QF-600) x (Tarif maximum T7 - Tarif minimum T1) / 900]
 - Par exemple : QF = 1 000, Tarif cursus musique = 92 + [(1 000 - 600) x (233 - 92) / 900] = 154,67 €
- Les tarifs des droits d'inscription, cursus musique et danse ou éveil varient au sein de chaque tranche de QF entre un mini et un maxi. Le tarif maximum d'une tranche correspond au minimum de la tranche suivante. Les tarifs du Conservatoire sont arrondis au centime le plus proche.
- Abattement de 50% sur le tarif applicable pour les élèves en situation de handicap, sur présentation d'une attestation handicap délivrée par la Maison Départementale des Personnes Handicapées, accueillis dans un cursus adapté : inscription au cursus musique (instrumental ou vocal) avec une éventuelle dispense de la formation musicale et/ou de la pratique collective validée par le référent handicap.
- Abattement de 50% (sur le tarif le moins élevé) :
 - sur le tarif du cours de danse lorsqu'un élève est inscrit à un cours d'instrument,
 - sur le tarif du second instrument,
 - à partir du 2^{ème} inscrit d'une même famille pendant la même année scolaire
 - sur le tarif du cours de l'instrument pratiqué, au sein de l'association de la Société Musicale
- Les tarifs du cursus CHAM « Classe à Horaires Aménagés Musique » sont établis comme suit :
 - La formation musicale et la pratique collective sont gratuites par convention avec l'Éducation nationale,
 - Un dégrèvement de 15€ est appliqué sur la participation trimestrielle au Cursus Musique (instrumental),
 - Les élèves suivant le cursus vocal doivent s'acquitter d'un forfait annuel de 75€.
- Le montant de la participation financière est calculé pour l'année scolaire entière et redevable chaque trimestre d'avance (3 trimestres).
- Les familles extérieures justifiant du paiement d'un impôt sur la Ville de Dourdan bénéficieront du tarif dourdannais.
- Des dégrèvements pourront être consentis exclusivement pour des absences médicales des élèves dûment justifiées de plus d'un mois.
- Les élèves ne s'étant pas acquittés de leur cotisation ne pourront être réinscrits l'année suivante.
- La durée du cours instrumental variera en fonction du niveau pour l'année scolaire entière. Aucun désistement ne sera admis.

CAMPING MUNICIPAL - 1/2

Prestations	TARIFS EMPLACEMENTS NUS	Tarifs
CampingCard ACSi	Le tarif est évalué à la nuitée et comprend : un emplacement, un séjour de 2 adultes, voiture + caravane + auvent ou voiture + caravane pliante ou voiture + tente ou camping-car avec auvent, branchement électrique jusqu'à 6A par jour, douches chaudes, gratuité d'un séjour d'un animal domestique maximum.	18,00 €
Prestations spécifiques	Emplacement pour 1 tente / caravane / camping-car	10,00 €
	+ 1 tente supplémentaire	2 €
	+ 1 véhicule supplémentaire	2 €
	Campeur adulte (plus de 17 ans)	7 €
	+ 1 enfant de 7 à 17 ans	5 €
	+ 1 enfant de moins de 7 ans	3 €
	Animaux domestiques	2,00 €
	Alimentation électrique	5 €
	Forfait vidange + remplissage	10 €
Forfait ouvrier à la nuitée	Avec alimentation électrique	15 €
	Sans alimentation électrique	12 €
Groupe	Pour les groupes à partir de 10 personnes	Abattement de 10%
Taxe séjour	Relève de la Communauté de Communes du Dourdannais en Hurepoix (CCDH)	
Prestations	TARIFS LODGE	Tarifs
Plein tarif	1 nuit en basse saison (avril - mai - octobre) par lodge	79,00 €
	1 nuit en haute saison (juin - juillet - août - septembre) par lodge	99,00 €
Particulier dourdannais	Réservation effectuée par un dourdannais (non cumulable avec une autre remise)	Abattement de 50%
Habitants des Villes jumelées	Bad Wiesse, Troungoumbé, lac Mégantic, Great Dunmow et Montserrat (non cumulable avec une autre remise)	Abattement de 50 %
Groupe	Pour les groupes à partir de 10 personnes (non cumulable avec une autre remise)	Abattement de 10%
Association dourdannaise	Une seule utilisation par an, pour un séjour de 3 jours et deux nuits maximum.	Gratuit
	À partir de la 2 ^{ème} utilisation par an	Abattement de 50%
Ville de Dourdan	Événements, activités ou séjours organisés par les services municipaux de la ville de Dourdan	Gratuit
Comité d'entreprise dourdannais	Pour les groupes à partir de 10 personnes	Abattement de 10%
Séjour organisé	À partir de 30 personnes (colo-apprenantes, classes découvertes, accueil de loisirs...) par nuitée et par personne	26,00 €
Accueil de loisirs de la CCDH	Pour les groupes à partir de 30 personnes	Abattement de 50%
Caution	Par lodge et par séjour	500 €
Location Duvet + Alèse	Par personne et par nuit	7 €
Caution Duvet + Alèse	Par personne	50 €
Taxe de séjour	Relève de la Communauté de Communes du Dourdannais en Hurepoix (CCDH)	

CAMPING MUNICIPAL - 2/2

Prestations	Précisions	Tarifs	
Locations salle commune, office et barnum, par jour, durant la fermeture annuelle du camping	Les associations de Dourdan, pour l'organisation de réunions (bureau ou assemblée générale), éventuellement clôturées par un pot ou un repas.	Une utilisation par an	Gratuit + caution
		A partir de la 2 ^{ème} utilisation par an	250€
		Caution	500 €
	Les habitants de Dourdan, pour l'organisation de cérémonie de famille, - soit du samedi 10h00 au dimanche 10h00 ; - soit dimanches et jours fériés de 10h00 à 22h00.	Tarif	250 €
		Caution	500 €
	Les entreprises implantées à Dourdan, pour l'organisation de réunions, éventuellement clôturées par un pot ou un repas.	Tarif	500 €
Caution		500 €	
OPTION Forfait ménage	Tous publics	50 €	

- *La salle commune, l'office et le barnum, du camping municipal, ci-après dénommés « les espaces », sont disponibles à la location pour l'organisation de réunions ou de cérémonies de famille uniquement pendant la fermeture annuelle du camping ;*
- *La location de ces espaces comprend l'accès aux sanitaires adaptés aux Personnes à Mobilités Réduites (PMR) ;*
- *Les associations, habitants et entreprises extérieurs à la commune ne pourront pas être utilisateurs de ces espaces pendant la période de fermeture du camping ;*
- *Dans tous les cas, l'installation, le rangement et le nettoyage de ces espaces sont à la charge des utilisateurs.*
- *En ce qui concerne le ménage, les utilisateurs ont le choix d'effectuer eux-mêmes le ménage des espaces ou de prendre l'option Forfait ménage. En cas de restitution des espaces sans respect de cette obligation, la prestation de nettoyage, ainsi que les coûts afférant au rangement effectué par le personnel communal seront facturés à l'utilisateur.*

CENTRE ÉQUESTRE

	Quotient familial	
	Minimum supérieur ou égal à	Maximum inférieur à
Tranche 1 (QF 1)	0	900
Tranche 2 (QF 2)	900	1500
Tranche 3 (QF 3)	1500	1800
Supérieur ou égal à 1800 ou sans QF		

COURS	De 3 à 5 ans 30 min de cours		De 6 à 10 ans 1h de cours		De 11 à 14 ans 1h de cours		+ 15 ans 1h de cours	
Par trimestre	QF1	80€	QF1	110€	QF1	140€	QF1	170€
	QF2	95€	QF2	125€	QF2	155€	QF2	185€
	QF3	105€	QF3	135€	QF3	165€	QF3	195€
	Extérieur	125€	Extérieur	160€	Extérieur	190€	Extérieur	225€
A l'unité	QF1	13€	QF1	18€	QF1	22€	QF1	27€
	QF2	14€	QF2	19€	QF2	23€	QF2	28€
	QF3	15€	QF3	20€	QF3	24€	QF3	29€
	Extérieur	20€	Extérieur	25€	Extérieur	29€	Extérieur	34€

Prestations	Précisions		Tarifs	
Licence (tarifs fixés par la fédération française d'Equitation)	Moins de 18 ans		25€	
	Plus de 18 ans		36€	
Animations Dimanche AM Tarif par personne	Ludiques (CSO, Equifun, Horse ball, Poney Game, voltige, baptême)	Dourdannais	18€	
		Extérieur	22€	
	Anniversaire (à partir de 4 ans, pour un maximum de 10 enfants)	Dourdannais	20€	
		Extérieur	25€	
	Perfectionnement (2h)	Dourdannais	35€	
		Extérieur	40€	
Balades	Libre, de 3 à 9 ans, d'une durée de 30 minutes	Dourdannais	12€	
		Extérieur	15€	
	Avec un moniteur, d'une durée d'1h	Dourdannais	30€	
		Extérieur	35€	
Stages organisés pendant les vacances scolaires, permettant aux cavaliers d'allier équitation, jeux, hippologie et soins des équidés. Le déjeuner et le goûter sont compris.	Journée	QF1	40€	
		QF2	45€	
		QF3	50€	
		extérieur	60€	
	La semaine, Du lundi au vendredi, De 9h à 17h	QF1	145€	
		QF2	165€	
		QF3	175€	
		extérieur	200€	
	Mise à disposition d'un terrain pour l'installation de tentes ou barnums conditionnée par la signature d'une convention			Gratuit
	Formation bien-être animal pour détention d'équidé	Pour tout public (1 journée complète)		70 €
Dourdannais Extérieur		80 €		

Prestations	Précisions		Tarifs
Accueil de loisirs/Etablissements scolaires	½ journée Tarif par personne		9€
	Journée sans repas Tarif par personne		14€
	Journée avec repas Tarif par personne		18€
	Animation de 2h des fêtes des écoles dourdannaises		100€
	Animation de 2h des fêtes des écoles extérieures		150€
Pensions – Locations box	½ pension mensuelle	Le cavalier monte 2 fois par semaine en cours un équidé du club en particulier	200€
	Pension mensuelle	Cheval de propriétaire logé et nourri	400€
	Location de box à la journée		30€

CONDITIONS PARTICULIERES :

Une remise de 10% est offerte sur les forfaits trimestriels, les stages et les animations, à partir de 2 membres de la même famille inscrits sur le montant total de la facture.

Une remise de 10% est offerte pour la 2^{ème} heure de cours, pour un même cavalier.

ABATTEMENTS EN CAS DE FORCE MAJEURE :

- un abattement, calculé au prorata du nombre de cours annulés sur le trimestre, sera appliqué sur le forfait trimestriel du centre équestre,
- les abattements seront appliqués sur le forfait du trimestre suivant lorsque l'utilisateur a renouvelé son inscription ou, dans le cas contraire, feront l'objet d'un remboursement,
- les abattements sur le forfait trimestriel du centre équestre sont applicables pour toute annulation de cours liée à la crise sanitaire COVID-19 et, plus généralement, dans tous les cas de force majeure.

SAISON CULTURELLE

	Plein tarif	Tarif réduit	Tarif enfant	Carte Abonnement annuel 3 spectacles (B, C, D ou DJP)
Spectacles de Catégorie A /Tête d'affiche	30 €	20 €		40 €
Spectacles de Catégorie B	20 €	10 €	5 €	
Spectacles de Catégorie C	16 €	8 €	4 €	
Spectacles de Catégorie D	14 €	7 €	3 €	
Spectacles Découverte/ Jeune Public	8 €	5 €	3 €	
Spectacles du Conservatoire		5 €	3 €	

CONDITIONS PARTICULIERES :

- **Spectacles du Conservatoire** : Ces spectacles assurés en partie par des élèves du conservatoire, des intervenants et/ou des enseignants du conservatoire ne se voient appliquer aucun plein tarif. Pour ces spectacles soit les conditions du tarif enfant sont réunis et appliquées, soit est appliqué le tarif réduit.
- **Tarif réduit** : Pour les demandeurs d'emploi, les bénéficiaires des minima sociaux, les jeunes (à partir de 11 ans et moins de 18 ans), les étudiants, les personnes en situation de handicap et leurs accompagnateurs, le personnel communal, les élèves adultes des conservatoires de Dourdan, de la CCDH et choristes adultes pour des concerts donnés par les professeurs du conservatoire, les familles nombreuses, les personnes de plus de 65 ans et les groupes de 10 personnes (en une seule fois).
- **Tarif enfants** : Pour les moins de 11 ans, le Point Jeunes et les élèves mineurs des conservatoires de Dourdan, de la CCDH et choristes mineurs pour des concerts donnés par les professeurs du conservatoire.
- **Carte d'abonnement 3 spectacles** : Cette carte permet de choisir 3 spectacles au cours de l'année (hors catégorie A). Elle est nominative et s'achète en une seule fois.
- **Condition d'exonérations de paiement de droits d'entrées aux spectacles proposées par la ville dans la saison culturelle municipale** :
 - Les spectacles du Conservatoire rendus exclusivement par des élèves sont gratuits.
 - Les élèves du Conservatoire se produisant avec des intervenants et/ou des enseignants bénéficient de 4 places gratuites chacun.
 - Les productions et agents artistiques, dans la mesure où une mention figurant dans la rédaction des contrats passés avec ces producteurs ou agences artistiques le précise.
 - Des invitations à ces spectacles pourront être données, afin de :
 - Développer l'attractivité et le rayonnement de la commune,
 - Promouvoir la culture et/ou les spectacles de la saison culturelle,
 - Favoriser la diffusion des spectacles de la saison culturelle.
 - Toute invitation est soumise à la validation du Maire ou de l'Adjoint à la culture. Ces invitations feront l'objet lors de leur remise à la caisse du spectacle de billets exonérés de paiement du droit d'entrée.
 - La gratuité pourra être appliquée dans le cadre de spectacles proposés par la municipalité aux élèves des écoles maternelles et primaires de la ville de Dourdan.
 - Pour les agents communaux présents en qualité d'agent SSIAP à une manifestation au centre culturel : la gratuité sera appliquée à leur famille (conjoint et enfants) lors de l'évènement correspondant.
 - Le concert familial de l'été et le concert d'ouverture de la fête médiévale sont gratuits pour les enfants de moins de 11 ans, le personnel communal, intercommunal et de l'EPIC.

BUVETTE CENTRE CULTUREL

Produits	Tarifs
BIERE bouteille 33cl	3,50 €
CANETTE 33 cl (Coca-Cola, Ice-Tea, Sprite, Perrier, Oasis, ...)	1,50 €
BOUTEILLE D'EAU 50 CL	1,00 €
BOISSON CHAUDE (café, thé, ...)	0,50 €
BARRE CHOCOLATEE (Mars, Snickers, Twix, ...)	1,00 €
CHIPS (sachet individuel)	0,50 €

LOCATION DE MATÉRIEL

Prestations	Précisions	Tarifs
Matériels (vaisselle, tables, chaises, barnum et podium roulant)	Pour les associations dourdannaïses, l'Espace Dourdan Informations et les communes de la CCDH, dans le cadre de leurs animations	Gratuit

LOCATION DES STRUCTURES GONFLABLES

Prestations	Précisions	Tarifs
Conditions de location : Jusqu'à trois structures gonflables par emprunt	Les associations de Dourdan, dans le cadre d'événements organisés dans la ville de Dourdan	Gratuit + caution
	Les Centres de Loisirs Sans Hébergement (CLSH) et Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) de la Communauté de Communes du Dourdannais en Hurepoix (CCDH), pendant leur période de fonctionnement.	
Limité à un emprunt par an	Les communes et associations de la CCDH (hors Dourdan)	Location gratuite + forfait livraison/montage + caution
Forfait livraison / montage	Pour une à trois structures, hors modèles « Parcours »	140 €
	Pour une à trois structures, Incluant au moins un modèle « Parcours »	200 €
Caution	À fournir à chaque emprunt, peu importe le nombre de structures gonflables empruntées	2 000 €

Prestations	Précisions	Tarifs
Tarifs de location des structures gonflables Pour les communes et les associations hors CCDH Par jour Jusqu'à trois structures gonflables par emprunt Limité à un emprunt par an Caution à fournir	Bonbon, pour les enfants de moins de 5 ans. Dimensions en mètre : Largeur 3,5 x Profondeur 4,5 x Hauteur 3,8	300 €
	Monstre, pour les enfants de moins de 5 ans. Dimensions en mètre : Largeur 4 x Profondeur 3,5 x Hauteur 3,8	330 €
	Foot, pour les enfants de 4 à 10 ans. Dimensions en mètre : Largeur 5 x Profondeur 5 x Hauteur 3,8	
	Toboggan Abeille, pour les enfants de 10 ans et +. Dimensions en mètre : Largeur 5 x Profondeur 8 x Hauteur 6	450 €
	Parcours 1, pour les enfants de 10 ans et +. Dimensions en mètre : Largeur 6,8 x Profondeur : 3,6 x Hauteur : 3,5	390 €
	Parcours 2, pour les enfants de 10 ans et +. Dimensions en mètre : Largeur 6,8 x Profondeur 3,6 x Hauteur 3,3	
	Parcours 3, pour les enfants de 10 ans et +. Dimensions en mètre : Largeur 8,3 x Profondeur 3,6 x Hauteur 4,6	
	Parcours 4, pour les enfants de 10 ans et +. Dimensions en mètre : Largeur 6,8 x Profondeur 3,6 x Hauteur 3,5	
	Parcours 5, pour les enfants de 10 ans et +. Dimensions en mètre : Largeur 6,8 x Profondeur 3,6 x Hauteur 1,7	
	Parcours 6, pour les enfants de 10 ans et +. Dimensions en mètre : Largeur 6,8 x Profondeur 3,6 x Hauteur 2	

- Les structures gonflables dénommées « Parcours » peuvent être attachées entre elles pour n'en former qu'une seule ;
- Jusqu'à trois structures gonflables maximum par emprunt ;
- Le forfait livraison/montage inclut l'ensemble des prestations nécessaires à la mise à disposition, livraison, montage, mise en sécurité, démontage, pliage et retour. Des tapis de protection entourant les structures pourront être sollicités en cas de besoin.
- Les structures gonflables sont mises à disposition, sous réserve de disponibilité et de conditions météorologiques, dans l'ordre de priorité suivant :
 1. utilisées sur les événements organisés par la Commune et ses services municipaux ;
 2. prêtées gratuitement une fois par an aux associations dourdannaises et aux accueils de loisirs de la CCDH ;
 3. prêtées gratuitement avec une participation forfaitaire, comprenant un forfait livraison/montage, aux associations et communes de la CCDH.

LOCATION DE SALLES 1/4

Occupation annuelle des salles communales au bénéfice des associations dourdannaïses dans le cadre des activités découlant de leur statut :

Gratuité

CENTRE CULTUREL

Prestations	Précisions		Tarifs
Salle polyvalente rez-de-chaussée, par jour	Salle d'exposition + salles "Nord-Sud"	Buffets, bals et activités payantes	651€
		Réunions, assemblées générales et expositions - Associations dourdannaïses	Gratuit
		Réunions, assemblées générales et expositions - Associations extérieures ou sociétés	335€
	Salles "Nord-Sud" uniquement	Buffets, bals et activités payantes	335€
		Réunions, assemblées générales et expositions - Associations dourdannaïses	Gratuit
		Réunions, assemblées générales et expositions - Associations extérieures ou sociétés	168€
		Réunions publiques à caractère politique	Gratuit + dispense de caution
	Caution		500€
Salle polyvalente 1er étage, dite salle de danse, par jour	Buffets, bals et activités payantes		335€
	Réunions, assemblées générales et expositions - Associations dourdannaïses		Gratuit
	Réunions, assemblées générales et expositions - Associations extérieures ou sociétés		168€
	Caution		500€
Salle de spectacle, par jour	Forfait prestations (éclairage, chauffage, entretien équipement technique) – applicable au jour de l'évènement et /ou de répétitions		350 €
	Associations dourdannaïses	Manifestations gratuites	Gratuit
		Manifestations payantes	Gratuit une fois par an
		Manifestations payantes en sus de la 1 ^{ère} gratuite	Forfait prestations
	Associations extérieures	Manifestations gratuites	Forfait prestations + 168 €
		Manifestations payantes	
	Autres		Forfait prestations + 1 000 €
Caution		1 000€	

Exonération du paiement de la redevance pour toutes les salles du centre culturel :

- Associations dourdannaïses, sans but lucratif et concourant à la satisfaction d'un intérêt général,
- Associations non-dourdannaïses à but caritatif ou humanitaire, sous réserve d'acceptation du Maire,
- Associations non-dourdannaïses culturelles dans le cadre des Scènes d'été, sous réserve d'acceptation du Maire,
- Tous les établissements scolaires de Dourdan.

LOCATION DE SALLES 2/4 STADE MAURICE GALLAIS

Prestations	Précisions	Tarifs
Salle du stade Maurice Gallais, Par jour	Les associations de Dourdan, pour des réunions (bureau ou AG) et des repas	Gratuit

SALLES ÉMILE AUVRAY

Prestations	Précisions	Tarifs
Salles 1 (bas) et 2 (étage), par jour	Les associations de Dourdan, pour l'organisation de réunion (exemple: assemblée générale)	Gratuit
	Les associations extérieures, pour l'organisation de réunion (exemple: assemblée générale)	Gratuit
	Syndic non professionnel (bénévole)	Gratuit
	Syndic professionnel	Gratuit

SALLE DES MARIAGES

Prestations	Précisions	Tarifs
Salle des mariages en Mairie,	Les associations de Dourdan, pour des évènements associatifs, une fois par an	Gratuit

SALLE DES PORTRAITS

Prestations	Précisions	Tarifs
Salle des portraits en Mairie,	Les associations de Dourdan, pour des réunions, une fois par an	Gratuit

LOCATION DE SALLES 3/4

SALLES POLYVALENTES DU CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL ½

Prestations	Précisions	Tarifs	
Location Salles 1 et 2 (petites salles), par jour	Les associations de Dourdan , pour l'organisation de réunion (ex: assemblée générale)	Une utilisation par an	Gratuit
		Salle 1 ou 2 à partir de la 2ème utilisation par an	102 €
		Salles 1 et 2 à partir de la 2ème utilisation par an	204 €
		Caution	357 €
	Les habitants de Dourdan , pour l'organisation de cérémonie de famille, soit du samedi 10h00 au dimanche 10h00, soit le dimanche de 9h00 à 24h00 (minuit), y compris les jours fériés	Tarif location	204 €
		Caution	357 €
Location salle A, par jour	Les associations de Dourdan , Pour l'organisation de réunions éventuellement clôturées par un pot ou un repas, Pour l'organisation de manifestations (exemples: lotos, tournois, thés dansants)	Une utilisation par an	Gratuit
		A partir de la deuxième utilisation par an	408 €
		Caution	714 €
	Les habitants de Dourdan, Les agents de la Mairie de Dourdan , pour l'organisation de cérémonie de famille, soit du samedi 10h00 au dimanche 10h00, soit le dimanche de 9h00 à 24h00 (minuit), y compris les jours fériés.	Tarif location	408 €
		Caution	714 €
	Les entreprises implantées à Dourdan , pour l'organisation de réunions éventuellement clôturées par un pot ou un repas	Tarif location	1 020 €
		Caution	1 530 €
	Réunions publiques à caractère politique		Gratuit + dispense de caution
	Entreprises extérieures à Dourdan , pour l'organisation de réunions professionnelles sous réserve d'accord de Monsieur Le Maire	Location de la Salle A	1 500 €
		Caution	1 530 €

LOCATION DE SALLES 4/4

LOCATION SALLES POLYVALENTES DU CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL 2/2

Location Grande salle (Salles A et B)	Les associations de Dourdan , pour l'organisation de manifestation (ex: salons, lotos, tournois, soirée cabaret, concert), sous réserve d'accord du maire.	Une utilisation par an et manifestation à but caritatif	Gratuit
		Tarif de location dès la 2 ^{ème} utilisation	1 224 €
		Chèque de caution	2 550 €
	Les habitants de Dourdan, Les agents de la Mairie , pour l'organisation de cérémonie de famille, soit du samedi 10h00 au dimanche 10h00, soit le dimanche de 9h00 à 24h00 (minuit), y compris les jours fériés, sous réserve d'accord du Maire.	Tarif de location	1 224 €
		Caution	2 550 €
	Les entreprises implantées à Dourdan , pour l'organisation de réunions éventuellement clôturées par un pot ou un repas, sous réserve d'accord du Maire.	Tarif de location	3 060 €
		Caution	5 100 €
	Entreprises extérieures à Dourdan pour l'organisation de séminaire, d'évènement clôturé par un repas ou un pot sous réserve d'accord de Monsieur Le Maire	Location salle A et B	3 500 €
		Caution	5 100 €

La location de ces espaces comprend l'accès aux sanitaires.

Dans tous les cas, l'installation, le rangement et le nettoyage de ces espaces sont à la charge des utilisateurs. En cas de restitution sans respect de cette obligation, la prestation de nettoyage ainsi que les coûts afférant au rangement effectué par le personnel communal seront facturés à l'utilisateur.

Exonération du paiement de la redevance pour toutes les salles polyvalentes du CTM pour tous les établissements scolaires de Dourdan.

SOUS-LOCATION DE LA BOUTIQUE EPHEMERE

PRIX DE LA SOUS-LOCATION **	Semaine classique		Semaine festive*		Juillet (à partir de la 2ème quinzaine) et Août
	1 semaine	2 semaines	1 semaine	2 semaines	
Sous-locataire responsable	230 €	380 €	350 €	600 €	180 €
Sous-locataire responsable + sous-locataire 2	280 €	480 €	400 €	700€	230€

* **Semaine festive** : Fêtes des mères, Saint-Valentin, Fête Médiévale, Semaines 48 à 52 : fêtes de Noël et du Nouvel An

** les entreprises dont l'adresse du siège social est enregistrée sur une commune du Dourdannais en Hurepoix bénéficieront d'une réduction de 50€.

REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

PAR LES COMMERCANTS DOURDANNAIS :

Autorisation d'Occupation Temporaire du domaine public	Mode de taxation	Tarif
TERRASSES		
Terrasse ouverte (par période entière non réductible de 6 mois)	m ² /an	25€
Terrasse fermée (nécessitant l'obtention d'une autorisation d'urbanisme)	m ² /an	45€
ETALAGES		
Etalage ou dépôt d'emballages ou de marchandises devant un commerce	m ² /an	30€
Equipement mobile de commerce : vitrines réfrigérées, bacs à glaces, crêpières, rôtissoires, glacières mobiles, appareils distributeurs et toute installation similaire	unité/an	30€
COMMERCES AMBULANTS		
Commerce ambulant / restauration alimentaire (food trucks, glaces...)	Tarifs à la journée	20€
Commerce ambulant / restauration alimentaire (food trucks, glaces...)	Abonnement mensuel	180€
Commerce ambulant / restauration alimentaire (food trucks, glaces...)	Abonnement annuel	2 000€
AUTRES		
Pré-enseigne (porte drapeau, chevalets, etc...) d'une emprise au sol inférieure à 1 m ² située en dehors des limites d'une terrasse autorisée	u/an	30€

Tarif exceptionnel terrasse en bois rue de Chartres pour l'année 2024 :

A la suite du sinistre rue de Chartres, la commune a installé des terrasses en bois permettant de rendre accessible ces espaces au public.

Afin de relancer une dynamique commerciale pour les commerçants durement touchés par cette situation en 2023, il est proposé aux commerçants de s'installer sur ces terrasses afin d'apporter aux dourdannais de nouveaux espaces de convivialité et de vivre ensemble, au tarif annuel de 1€ symbolique par commerce.

⇒ **FOOD TRUCK / BUVETTE :**

Manifestation organisée par la Commune	Tarif
- Tarif par jour	50€
- pour les Associations dourdannaises	Gratuit

⇒ **MARCHÉ FORAIN**

Prestations	Précisions	Tarifs applicables
Non abonnés par jour (Paiement le jour du marché)	Le mètre linéaire-Mercredi et samedi	2€80
	Redevance pour animation et publicité (par mètre linéaire)-Mercredi et samedi	0€20
Abonnés par mois (Paiement par mois)	Le mètre linéaire-Mercredi et samedi	15€
	Le mètre linéaire - Redevance pour animation et publicité	11€

⇒ MARCHÉ DE NOËL

Prestations	Précisions	Tarif journée	Option électricité	Option éclairage	Tarif journée total avec les 2 options
Exposants de la Communauté de Communes du Dourdannais en Hurepoix (CCDH)					
Emplacement avec un barnum individuel avec 3 côtés	Barnum de 4/4 (16m ²) lesté	70€	5€	5€	80€
Emplacement remorque	Remorque à la charge de l'exposant	30€	5€	5€	40€
Emplacement libre	Barnum ou parapluie à la charge de l'exposant	30€	5€	5€	40€
Exposants extérieurs à la CCDH					
Location d'un barnum individuel avec 3 côtés	Barnum de 4/4 (16m ²) lesté	100€	5€	5€	110€
Emplacement remorque	Remorque à la charge de l'exposant	50€	5€	5€	60€
Emplacement libre	Barnum ou parapluie à la charge de l'exposant	50€	5€	5€	60€
Gratuité aux associations dourdannaises exposantes					

⇒ FOIRES ET SALONS

Prestations	Précisions	Tarif	
		Sur le parvis de la mairie	Sur le champ de foire
Foire Ventôse FORAINS	Droits de place - Boutique	11€/mètre linéaire	18€/mètre linéaire
	Droits de place - Petit manège (emprise inférieure à 150m ²)	170 €	280 €
	Droits de place - Grand manège (emprise supérieure à 150m ²)	325 €	535 €
	Forfait raccordement électrique et consommation de moins de 16 A (prix unitaire net)	40 €	50 €
	Forfait raccordement électrique et consommation de 16 à 30 A (prix unitaire net)	75 €	85 €
	Forfait raccordement électrique et consommation de 31 à 60 A (prix unitaire net)	150 €	160 €
Foire Ventôse Exposants Tarif par jour Electricité comprise dans le tarif	Association dourdannaise	Gratuit	
	Dourdannais (particulier, entreprise)	50 €	
	CCDH (association, particulier, entreprise)	70 €	
	Extérieur, hors CCDH (association, particulier, entreprise)	80 €	
Salon santé, mieux-être et prévention Tarif par week-end	Association dourdannaise	Gratuit	
	Dourdannais (particulier, entreprise)	50 €	
	CCDH et extérieur (association, particulier, entreprise)	160 €	
Forum de l'habitat Tarif par jour	Entreprises labellisées RGE - Extérieures	100€	
	Entreprises labellisées RGE - Dourdannaises	50 €	

⇒ **CIRQUES ET AUTRES ATTRACTIONS COMPARABLES**

Prestations	Précisions	Tarifs
Redevance d'occupation du domaine public pour les cirques et autres attractions comparables	Représentation de plein air	82.00€
	Petit cirque sous chapiteau (< 100 places)	51.00€
	Moyen cirque sous chapiteau (de 100 à 299 places)	123.00€
	Grand cirque sous chapiteau (> 300 places)	204.00€
	Supplément ménagerie	51.00€

⇒ **AUTRES EVENEMENTS**

Prestations	Précisions	Tarifs
FETE DE L'AUTOMNE COMPRENANT :		
Course de caisses à savons Tarif par véhicule	Dourdannais	Gratuit
	Extérieur	15 €
Festival des voitures anciennes (maximum de 4 personnes par véhicule)	Tarif repas 1 personne par véhicule	9€
	Tarif repas 2 personnes par véhicule	15€
	Tarif repas 3 personnes par véhicule	24€
	Tarif repas 4 personnes par véhicule	33€

⇒ **DROITS DE VOIRIE**

Type d'occupation	Tarifs
Echafaudage	15 €/jour
Neutralisation du stationnement (payant ou non)	Pour les dourdannais, 1 place/ demi-journée, gratuit
	8€/jour pour les 2 premières places, puis 8€/jour pour chaque place supplémentaire
Barrage de rue	50€/jour
Benne à gravas	15€/jour
Emprise de chantier (pose de base de vie, dépôt de matériaux,...)	10€/jour
Palissade de chantier	Sans publicité : 7€/ml/mois Avec publicité : 10€/ml/mois

Le règlement des droits de voirie s'établit comme suit :

Art 1 : Tout permissionnaire devra déposer en mairie une demande d'occupation du domaine public.

Art 2 : Le droit de voirie est calculé et fixé dans l'arrêté municipal notifié au bénéficiaire sur la base du tarif fixé par la présente délibération, au regard des déclarations inscrites dans la demande.

La redevance est calculée sur la base de la surface d'occupation maximum du domaine public, déclarée par le pétitionnaire ou mesurée d'office par l'autorité compétente en cas d'occupation non autorisée.

Art 3 : La gratuité est accordée de droit aux associations à but non lucratif, aux services municipaux ainsi qu'aux délégataires directs de la commune pour les travaux réalisés au nom et pour le compte de la commune sur des biens, voies ou réseaux communaux,

Art 3 : Tout permissionnaire devra à sa charge poser toute la signalétique nécessaire et réglementaire et sous sa responsabilité.

Art 4 : Le permissionnaire devra toujours maintenir les emplacements et leurs abords en parfait état de propreté. Le dépôt de papiers ou détritiques quelconques sur le sol est interdit.

Art 5 : Toute période commencée (jour, mois, an) est due.

Art 6 : Le droit de voirie est payable d'avance, et le cas échéant annuellement (du 01/01 au 31/12) et est dû à compter du 1er jour d'occupation.

Le non-paiement de ces droits de voirie peut entraîner le retrait de l'autorisation pour l'année en cours et/ou le refus d'autorisation ou de renouvellement pour l'année suivante.

Art 7 : Il y a restitution des montants versés lorsque la responsabilité de la révocation de l'autorisation incombe à la ville.

Art 8 : Le redevable est le titulaire de l'autorisation de voirie ; tout changement survenu dans la propriété, l'installation ou l'ouvrage doit faire l'objet d'une déclaration écrite adressée au maire, à défaut, les droits continuent à être dus par l'ancien permissionnaire.

Art 9 : Les occupations du domaine public effectuées sans autorisation donneront lieu à taxation d'office. Cette redevance sera appliquée d'office à première constatation. Sans préjudice des pouvoirs des forces de police, les constatations pourront être effectuées par les agents assermentés de la ville. Ces mesures ne pourront en aucun cas être considérées comme entraînant autorisation et indépendamment de la taxation d'office, des sanctions pourront être prises par ailleurs, ordonnant l'enlèvement des installations non réglementaires et/ou dangereuses et des procès-verbaux d'infraction pourront être dressés par les autorités compétentes.

⇒ **OUVRAGES DE TRANSPORT ET DE DISTRIBUTION DE GAZ**

Le montant de la redevance d'occupation du domaine public due chaque année a été fixé par la délibération N°DEL2022080 du Conseil municipal du 20 octobre 2022 en application de la formule suivante : $(0,035 \times L) + 100$ euros.

Où, L représente la longueur des canalisations sur le domaine public communal exprimée en mètres et qui doit donc être actualisé chaque année et 100 euros représente un terme fixe.

Ce montant est revalorisé automatiquement chaque année par application à la fois du linéaire de canalisations au 31 décembre de l'année précédente et de l'index ingénierie mesuré au cours des 12 derniers mois précédant la publication de l'index connu au 1^{er} janvier, sans qu'il soit nécessaire de délibérer à nouveau,

⇒ **LOCATION DE LA COUR DU CHÂTEAU**

Prestations	Tarif
Location de la cour du Château par une entreprise implantée sur le territoire communal	1 500 €/jour
Location de la cour du Château par une entreprise implantée sur le territoire intercommunal	2 500 €/jour
Location de la cour du Château par une entreprise extérieure au territoire intercommunal	4 500 €/jour

Le nombre de location par an est limité à 12.

Une convention de mise à disposition devra être signée avec les parties à chaque occupation des lieux.

⇒ **TOURNAGES ET PRISES DE VUES PHOTOGRAPHIQUES**

LIEUX	TYPE DE TOURNAGE	TARIFS			
		Equipe de tournage inférieure à 20 personnes		Equipe de tournage supérieure à 20 personnes	
		Demi-journée (4 heures maximum)	Journée	Demi-journée (4 heures maximum)	Journée
Lieux de prestige	Longs métrage (films, téléfilms)	300	500	600	1 000
	Courts métrages	60	100	150	200
	Films publicitaires et vidéoclips	300	500	600	1 000
	Documentaires	150	200	200	300
	Prises de vues photographiques	150	200	200	300
Domaine public communal	Longs métrage (films, téléfilms)	150	200	200	300
	Courts métrages	60	100	150	200
	Films publicitaires et vidéoclips	150	200	200	300
	Documentaires	100	150	150	200
	Prises de vues photographiques	100	150	150	200

- **la gratuité** accordée aux tournages suivants :
 - o Les films publicitaires, vidéoclips, documentaires et prises de vues photographiques, qui mettent en valeur de manière évidente la Commune de Dourdan.
 - o Les tournages réalisés dans le cadre d'un projet d'école/d'études (à but non lucratif)
 - o Les tournages et prises de vues photographiques, réalisés dans le cadre d'évènements familiaux ou amicaux
 - o Les prises de vues photographiques prises dans un but touristique ou historique.
- **majoration** de 20% sur tous les tarifs, pour les tournages de nuit, soit après 22h et avant 6h,
- **un tarif forfaitaire complémentaire** de 500 euros par jour de marché, dès lors que le tournage implique un déplacement du marché forain bi- hebdomadaire,
- **les lieux de prestige** identifiés sont : l'Hôtel de Ville, le Château de Dourdan, l'Eglise Saint-Germain l'Auxerrois, le Centre culturel René Cassin, la Médiathèque le Grimoire, le Parc Lejars-Rouillon et les écoles communales,
- **les demandes supplémentaires**, telles que la mise à disposition de matériels ou d'une salle communale, seront appréciées au cas par cas par le Maire et pourront éventuellement faire l'objet d'une tarification supplémentaire,
- **les tournages** dans l'enceinte et aux abords du cimetière sont interdits.

MACARONS DE STATIONNEMENT EN ZONES BLEUES POUR LES RÉSIDENTS ET LES PROFESSIONNELS

Les tarifs des macarons de stationnement en zones bleues seront soumis au vote du prochain Conseil municipal.

BULLETIN MUNICIPAL

Prestations	Tarifs
Le numéro	3 €
Abonnement annuel	30 €

ACCÈS AUX RESSOURCES DE LA PHOTOTHÈQUE DE LA MAIRIE DE DOURDAN

- Mise à disposition gratuite des photographies du fonds municipal, au profit des :
 - o particuliers y figurant ;
 - o associations à but non lucratif situées sur le territoire de la Communauté de Communes du Dourdannais en Hurepoix, qui relèvent de la loi du 1er juillet 1901 ;
 - o collectivités territoriales, partenaires institutionnels et l'Espace Dourdan Informations, sous réserve de réciprocité ;
- **Tarifs :**
 - o pour les candidats aux élections politiques sur le territoire communal, cantonal et régional, le montant des droits à acquitter par image est fixé à 50 € ;
 - o pour les entreprises commerciales, le montant des droits à acquitter par image est basé sur le barème indicatif publié par l'Union des Photographes Professionnels (UPP) :
 - Reproduction pour un livre : 207 €.
 - Utilisation pour un site web : 60 € pour 3 mois.
 - Reproduction pour un prospectus, dépliant ou catalogue publicitaire :
 - o Jusqu'à 1/2 de page et 10 000 exemplaires : 563 €. Le 10 000 supplémentaire : 100 €.
 - o Au-delà d'1/2 page et 10 000 exemplaires : 1 183 €. Le 10 000 supplémentaire : 200 €.
 - Reproduction pour une affiche publicitaire avec achat d'espace :
 - o Jusqu'à 80/120 cm et 2 000 exemplaires : 1 719 €. Le 1000 supplémentaire : 244 €.
 - o Au-delà de 80/120 cm et 2 000 exemplaires : 9 016 €. Le 1000 supplémentaire : 879 €.
 - Reproduction pour une insertion presse avec achat d'espace :
 - o Jusqu'à ½ page pour 50 000 exemplaires : 520 €. Au-delà de 50 000 exemplaires, 800 €.
 - o Au-delà d'1/2 page pour 50 000 exemplaires : 969 €. Au-delà de 50 000 exemplaires, 1615 €.

REPRODUCTION DES DOCUMENTS ADMINISTRATIFS, DOCUMENTS D'ARCHIVES PUBLIQUES AINSI QUE DES REPROGRAPHIES REALISÉES PAR LA COMMUNE DE DOURDAN

- Les tarifs de reprographie des documents administratifs et d'archives publiques délivrés par la commune de Dourdan sont :
 - ✓ Format A 4 Noir et Blanc 0.15 €
 - ✓ Format A 4 Couleur 0.75 €
 - ✓ Format A 3 Noir et Blanc 0.25 €
 - ✓ Format A 3 Couleur 1.25 €
 - ✓ Format A0 5 €
 - ✓ PLU ou/et AVAP sur CD/ROM 10 €
 - ✓ Plu COMPLET couleur papier 150 €
 - ✓ AVAP COMPLET couleur papier 100 €
- La délivrance d'un dossier de documents administratifs ou d'archives publiques comprenant des documents de taille supérieure au A3 en nombre supérieur à 5, ou représentant un volume important (plus de 20 pages) est subordonnée au paiement par le demandeur des frais de reproduction au prix réel du prestataire désigné par la commune.
- Les tarifs des reprographies des documents pour les collectivités territoriales sont :

Prix calculé sans fourniture du papier :

0,006 euro la copie noir et blanc format A5 Recto seul
0,024 euro la copie couleurs format A5 Recto seul

0,013 euro la copie noir et blanc format A5 Recto/verso
0,048 euro la copie couleurs format A5 Recto/verso

0,013 euro la copie noir et blanc format A4 Recto seul
0,048 euro la copie couleurs format A4 Recto seul

0,025 euro la copie noir et blanc format A4 Recto/verso
0,026 euro la copie couleurs format A4 Recto/verso

0,013 euro la copie noir et blanc format A3 recto seul
0,018 euro la copie couleurs format A3 recto seul

0,026 euro la copie noir et blanc format A3 recto/verso
0,035 euro la copie couleurs format A3 recto/verso

0,017 euro la copie noir et blanc format SRA3 + recto seul
0,046 euro la copie couleurs format SRA3 + recto seul

0,034 euro la copie noir et blanc format SRA3 + recto/verso
0,092 euro la copie couleurs format SRA3 + recto/verso
- Les suppléments sont appliqués pour des prestations spécifiques hors coût de la reprographie :
 - Pliage par exemplaire : 0.006 € (format maximum A3)
 - Agrafage par exemplaire : 0.013 € (maximum 100 feuilles)
- Le paiement de ces duplications s'effectue par une perception des droits au comptant, en numéraire, par chèque ou par mandat administratif. Les tiers se présentent au Régisseur de la Régie des Recettes du service de l'urbanisme.
- Sont exonérés les associations dont le siège social se situe à Dourdan, Espace Dourdan Informations et les syndicats intercommunaux dont la commune est membre, sous réserve de fournir le papier nécessaire aux impressions.